



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/75
31 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM III)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1008 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 7 août 1995, dans laquelle le Conseil a notamment décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 8 février 1996. Il retrace l'évolution de la situation depuis le 8 août 1995 et fait le point des principaux faits qui sont intervenus depuis la publication de mon rapport daté du 7 décembre 1995 (S/1995/1012).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Depuis mon dernier rapport, le processus de paix en Angola n'a progressé que très lentement. On avait espéré que les rencontres entre le Président José Eduardo dos Santos et M. Savimbi, Président de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), qui ont eu lieu à Franceville (Gabon) le 10 août et à Bruxelles le 25 septembre 1995, ainsi que la reprise des pourparlers militaires et la mise en train du cantonnement des troupes de l'UNITA le 20 novembre 1995, favoriseraient l'instauration d'un climat de confiance mutuelle entre le Gouvernement et l'UNITA. Le processus a toutefois accusé un sérieux recul à la fin de 1995, au moment où les forces armées angolaises (FAA) ont pris le contrôle de plusieurs localités de la région pétrolière de Soyo, dans la province de Zaïre. À la suite de cette offensive, l'UNITA a suspendu le cantonnement de ses troupes, cessé de collaborer avec UNAVEM III pour l'aménagement des zones de cantonnement et imposé, dans certains secteurs qu'elle contrôle, des restrictions à la liberté de mouvement des effectifs d'UNAVEM III et d'autres personnels internationaux, dont ceux des organisations non gouvernementales (ONG).

3. Grâce aux efforts inlassables de mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, une délégation du Gouvernement s'est rendue le 21 décembre 1995 au quartier général de l'UNITA à Bailundo, pour s'y entretenir de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka (voir S/1994/441, annexe). Les deux parties se sont de nouveau engagées à honorer sans tarder leurs obligations respectives, à savoir l'arrêt définitif de toute activité militaire, la conclusion des pourparlers militaires, la libération des prisonniers, la cessation de toute propagande hostile, la reprise du cantonnement des troupes de l'UNITA, le casernement de la



police d'intervention rapide et le retrait des FFA jusqu'à leurs casernes les plus proches.

4. L'UNITA s'est toutefois refusée à faire le nécessaire pour relancer le processus de paix, prétextant la menace militaire qui pesait sur ses forces dans plusieurs régions du pays. Les membres de la Commission conjointe, principal organe chargé d'assurer la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, ont déploré les violations du cessez-le-feu commises par le Gouvernement ainsi que le refus de l'UNITA de réactiver le processus de paix, notamment en recommençant le cantonnement de ses troupes.

5. Au début du mois de janvier 1996, j'ai téléphoné à M. Savimbi pour lui faire part de ma vive préoccupation devant la lenteur des progrès et l'exhorter à remettre le processus de paix sur les rails. Mon Représentant spécial et des représentants des trois pays observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ont entrepris plusieurs démarches individuelles et collectives auprès des parties et de leurs deux dirigeants. En se rendant en Angola, où il a gracieusement consenti à remettre un message de ma part aux deux parties, le Président du Portugal, M. Mário Soares, a apporté une importante contribution à cet effort collectif. Celui-ci a débouché, le 12 janvier 1996, sur l'acceptation par les deux parties d'un nouveau calendrier d'application des accords conclus par leurs représentants le 21 décembre 1995.

6. Dans les lettres qu'il leur a adressées le 15 janvier (S/1996/31 et 32) et qui leur ont été transmises par la Représentante permanente des États-Unis lors de sa récente visite en Angola, le Président du Conseil de sécurité a de nouveau insisté auprès des deux dirigeants angolais sur l'impatience grandissante de la communauté internationale et sur la nécessité de progresser dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

7. Le cantonnement des troupes de l'UNITA n'a toujours pas repris. Pour sa part, le Gouvernement a pris quelques mesures importantes, notamment en retirant ses troupes de Pedra do Alemão, position avancée proche de la zone de cantonnement de Vila Nova, et en commençant le casernement de la police d'intervention rapide. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a confirmé que le Gouvernement avait libéré 350 prisonniers. Tous les prisonniers que le Gouvernement avait déclaré détenir ont donc été libérés. On attend encore pareil effort de la part de l'UNITA, qui jusqu'à présent n'a libéré que 44 prisonniers. Le Gouvernement a également annoncé qu'il mettait fin à son contrat avec la société "Executive Outcomes", qui lui fournissait du personnel d'appui pour les questions militaires et de sécurité. Bon nombre de ces experts, qui étaient stationnés à la base militaire de Cabo Ledo, dans la province de Bengo, ont quitté le pays le 11 janvier, mais l'UNITA prétend qu'ils ne sont pas tous partis. J'engage une fois de plus les deux parties à régler dans les meilleurs délais cette question délicate.

8. Conformément à l'article 12 de l'accord sur le statut des forces, conclu le 3 mai 1995 entre l'ONU et le Gouvernement, et aux décisions du Conseil de sécurité, UNAVEM III a pris toutes les dispositions nécessaires pour installer une station de radio indépendante en Angola. Le Gouvernement n'a pas encore fourni à UNAVEM III les installations nécessaires, quoiqu'il lui ait accordé

davantage de temps d'antenne pour ses programmes d'information sur la radio et la télévision nationales angolaises.

III. ASPECTS MILITAIRES

A. Respect du cessez-le-feu

9. Bien que la situation militaire ait été relativement calme au cours des dernières semaines, le cessez-le-feu a été gravement compromis au début de décembre 1995 par une offensive des forces gouvernementales autour de Soyo. Il en est résulté un regain de tension entre les FAA et les forces de l'UNITA dans diverses régions du pays, ce qui atteste la fragilité du processus de paix. Toutefois, sous l'effet d'intenses pressions politiques, les FAA se sont retirées de leurs positions à la fin de décembre. À titre de mesure de confiance, une section d'UNAVEM III a été déployée dans un lieu stratégiquement important de la région, bien que la Mission ne soit ni équipée ni mandatée pour servir de force de dégagement interpositionnée.

10. Entre le 1er décembre 1995 et le 25 janvier 1996, 154 violations du cessez-le-feu (dont 58 attribuées aux FAA et 91 à l'UNITA et 5 d'origine inconnue) ont été signalées. De nombreuses violations du cessez-le-feu ont eu lieu par suite de petits mouvements de troupes, d'attaques contre des villages et du pillage de ces derniers, de cas d'enrôlement forcé (en particulier par l'UNITA) et des embuscades. Nombre de ces violations étaient le fait d'actes de banditisme. Le 18 décembre, un avion affrété par l'UNITA auprès d'une société basée au Zaïre s'est écrasé dans le sud de l'Angola; le Gouvernement a élevé de vives protestations au sujet de ce vol non autorisé et a demandé à l'ONU de participer à une enquête approfondie (S/1995/1066).

11. La période qui a immédiatement suivi l'offensive gouvernementale a été marquée par une escalade des actes d'hostilité dirigés par l'UNITA contre UNAVEM III, ce qui n'est malheureusement pas sans rappeler un comportement analogue observé dans le passé. Jusqu'à récemment, l'UNITA avait retiré tous ses officiers de liaison des positions des équipes d'UNAVEM III et son personnel des zones de cantonnement. Elle avait également imposé des restrictions aux activités d'UNAVEM III dans nombre de zones sous son contrôle. À deux reprises, l'UNITA a empêché des équipes de l'ONU de quitter leur camp; elle a également menacé d'abattre les avions d'UNAVEM III qui volaient sans son autorisation préalable et lancé une campagne de propagande contre UNAVEM III.

12. Au cours de la deuxième quinzaine de janvier 1996, toutefois, le Gouvernement et l'UNITA ont accepté d'établir un "groupe de prévention des conflits" qui comprend des représentants militaires de rang élevé des deux parties. Le groupe est installé au quartier général d'UNAVEM III à Luanda et on compte qu'il maintiendra des communications directes avec les autorités militaires des deux parties et les commandants sur le terrain pour prévenir ou rapidement régler les cas de violation du cessez-le-feu.

B. Achèvement de la mise en place des Forces armées angolaises

13. Après une absence de près de deux mois, la délégation militaire de l'UNITA est retournée à Luanda le 11 janvier 1996 pour reprendre les négociations

bilatérales sur l'achèvement de la mise en place de forces armées conjointes. À la mi-janvier, les délégations militaires des deux parties ont conclu un important accord en vertu duquel l'UNITA fournirait 26 000 soldats à l'armée nationale, 200 à la force aérienne et 100 à la marine, en plus des effectifs (plus de 2 500) déjà intégrés aux FAA en 1992. Toutefois, des détails essentiels concernant la structure des forces armées conjointes, l'attribution des postes et, en particulier, la mise en place d'un quatrième élément des FAA chargé de s'acquitter de tâches liées à la reconstruction nationale n'ont pas encore été réglés. Les négociations relatives à ces questions se poursuivent difficilement, mais UNAVEM III aide les parties à trouver une solution pratique, équitable et durable.

C. Processus de cantonnement

14. Il est inquiétant de noter que, plus d'un an après la signature du Protocole de Lusaka, le cantonnement des troupes de l'UNITA – un des éléments centraux du processus de paix – n'a pas véritablement progressé. Le cantonnement des troupes de l'UNITA avait à peine commencé en novembre 1995 qu'il a été arrêté et, ensuite, officiellement déclaré suspendu. Depuis lors, l'UNITA a continué à trouver toutes sortes d'excuses pour retarder ce processus. Néanmoins, UNAVEM III, notamment ses unités d'infanterie (qui n'étaient pas censées exécuter ces tâches) ont continué à aménager des zones de cantonnement. Quatre de ces zones, qui peuvent accueillir jusqu'à 20 000 soldats, sont prêtes depuis quelque temps; les travaux d'aménagement des 10 autres sont soit en cours, soit près d'être achevés.

15. Le 19 janvier 1996, M. Savimbi a promis que 16 500 hommes, sur les 62 500 militaires que compte officiellement l'UNITA, se présenteraient dans les zones de cantonnement d'ici au 8 février. Toutefois, au 25 janvier, le seul camp opérationnel était celui de Vila Nova, où 693 soldats de l'UNITA avaient été enregistrés et environ 600 membres de leurs familles s'étaient installés à proximité. Toutefois, selon certaines informations, certains des soldats cantonnés seraient des mineurs, arrivés sans uniforme et porteurs de vieilles armes. Après de longues négociations, l'UNITA a accepté qu'elle est au premier chef responsable de la construction d'abris temporaires pour les membres de la famille de ses soldats à l'aide de bâches en plastique fournies par la communauté des donateurs. À mesure que les personnes à la charge de ces soldats se réinstallent sur ce site temporaire, elles seront enregistrées et recevront une aide humanitaire appropriée.

16. Entre-temps, le personnel nécessaire de l'ONU et des ONG a déjà depuis quelque temps été déployé dans les zones de cantonnement dont l'aménagement était achevé. Le long retard enregistré par le processus de cantonnement a eu pour effet de grever encore davantage les ressources limitées dont disposent les organismes des Nations Unies et les ONG, sans oublier la détérioration du matériel, coûteux, de l'ONU déjà installé dans ces camps.

D. Déminage et réfection des routes

17. Le déminage, la reconnaissance des zones minées et la construction de routes d'accès et de ponts demeurent des tâches gigantesques qui ont des retombées sur de nombreux aspects du processus de paix en Angola. Les unités du

génie et du pontage d'UNAVEM III, ainsi que quatre ONG internationales, ont continué à s'occuper de ces tâches sur l'ensemble du territoire national. Après de longs retards, la société sud-africaine de reconnaissance des zones minées, MECHEM, a été autorisée par le Gouvernement à commencer ses opérations sur toutes les routes du nord et du sud du pays. Toutefois, elle a dû récemment interrompre ses opérations lorsque l'un de ses convois a été embusqué. Ces retards persistants enregistrés par les activités de MECHEM auront des incidences budgétaires. Malheureusement, les efforts des parties angolaises dans ce domaine ont été insignifiants; les seules opérations importantes de déminage menées conjointement par les FAA et l'UNITA, à Cuito Cuanavale, ont été arrêtées à la suite de l'offensive gouvernementale en novembre 1995.

18. Entre-temps, le Secrétariat a examiné le plan d'action antimines pour l'Angola et approuvé l'exécution accélérée du plan à compter du 1er janvier 1996; le plan a pour objet de mettre en place une capacité nationale durable de déminage et prévoit que les fonds qui n'ont pas été utilisés en 1995 seront reportés au prochain budget. L'École centrale de déminage organisée par UNAVEM III a été inaugurée à Luanda en décembre 1995; elle fonctionnera sous la direction du commandant d'UNAVEM III jusqu'en 1997, lorsqu'elle sera reprise par l'Institut national angolais pour l'enlèvement des engins explosifs qui a été créé avec l'assistance de l'ONU et a déjà formé 183 spécialistes. L'École a commencé à dispenser son premier cours à 25 instructeurs angolais, à la suite de quoi un cours de déminage sera organisé à Kuito pour 66 étudiants. L'exécution du programme de sensibilisation aux mines, auquel sont associés le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et plusieurs ONG, s'est poursuivie dans plusieurs régions du pays.

E. Effectifs et déploiement d'UNAVEM III

19. Au 25 janvier 1996, UNAVEM III comptait 6 384 hommes, dont 342 observateurs militaires. Le nombre de positions où sont déployés les observateurs militaires et les observateurs de police des Nations Unies est toujours de 54, et cinq autres devraient venir s'y ajouter dès que cela sera possible sur le plan logistique. Nonobstant les énormes difficultés présentées par les routes minées et les problèmes de logistique, les troupes des Nations Unies sont présentes dans toutes les zones de cantonnement et sur tous les sites d'entreposage des armes remises par les éléments de l'UNITA.

20. Une unité zambienne de 300 hommes a été déployée dans le sud-est du pays en décembre 1995. Par la suite, une compagnie namibienne chargée de la reconnaissance des zones minées, forte de 200 hommes, a été déployée dans la région centrale en janvier 1996. La compagnie de pontage ukrainienne, dont les opérations sont essentielles pour l'ouverture de la route stratégique Malange-Saurimo, devrait arriver sur place au début de mars 1996. Un État Membre ayant tout récemment retiré son offre de fournir une unité d'infanterie de 300 hommes, le Secrétariat a entamé d'urgence des consultations pour trouver une unité de remplacement. Entre-temps, plusieurs contingents qui avaient été déployés en Angola au milieu de 1995 ont commencé à être relevés.

IV. ASPECTS RELATIFS À LA POLICE ET AUX DROITS DE L'HOMME

21. La composante observateurs de police civile d'UNAVEM III (CIVPOL), avec un effectif de 225 officiers déployés dans 33 emplacements, a intensifié ses activités visant à contrôler la neutralité de la Police nationale angolaise, les arrangements spéciaux pris pour assurer la sécurité des dirigeants de l'UNITA à Luanda, le cantonnement de la Police d'intervention rapide, la libre circulation des personnes et des marchandises et la situation générale dans le domaine du maintien de l'ordre dans le pays. En outre, les observateurs de la CIVPOL ont continué à collaborer avec les membres du Groupe des droits de l'homme d'UNAVEM III. Entre le 1er janvier 1995 et le 25 janvier 1996, 330 affaires concernant les droits de l'homme, la neutralité de la Police nationale angolaise et des accidents mettant en cause du personnel et des biens des Nations Unies ont fait l'objet d'enquêtes.
22. À la suite d'ententes récentes, le Gouvernement a mis en route le processus de cantonnement de la Police d'intervention rapide le 10 janvier 1996, date à laquelle 1 056 policiers ont été cantonnés à Luanda; par la suite, 237 policiers ont été cantonnés à Uige le 17 janvier et 469 à Huambo le 24 janvier. Des listes des policiers cantonnés dans ces villes et des armes dont ils étaient dotés ont été remises à UNAVEM III, mais les consultations au sujet de l'effectif total de ce service de la police et de son matériel se poursuivent entre l'ONU et le Gouvernement. Le cantonnement de membres de la Police d'intervention rapide en grand nombre pose un problème particulièrement aigu au Gouvernement, et je fais appel à la communauté des donateurs pour qu'ils fournissent des ressources supplémentaires en faveur de cette opération cruciale.
23. Il est urgent que les deux parties s'entendent sur un plan de sécurité d'ensemble pour les dirigeants de l'UNITA. L'UNITA a récemment soumis à l'ONU une liste de 20 de ses représentants qui ont besoin d'une protection spéciale dans la capitale nationale; à titre de mesure spéciale, des dispositions ont également été prises pour assurer la sécurité du chef et du chef adjoint de la délégation de l'UNITA auprès de la Commission conjointe. Dans l'intervalle, la Police nationale angolaise a fait savoir qu'elle était prête à assurer la formation de 212 membres de l'UNITA qui rempliraient officiellement les fonctions de gardes du corps des dirigeants de l'UNITA. Il est donc essentiel que l'UNITA fournisse sans plus tarder les hommes devant bénéficier de cette formation.
24. Le désarmement de la population civile dans l'ensemble du pays, qui est un autre élément essentiel du Protocole de Lusaka, n'a pas non plus commencé. UNAVEM III a préparé des recommandations au sujet des modalités de ce processus, mais le Gouvernement estime que celui-ci ne devrait commencer qu'après l'achèvement du cantonnement des forces de l'UNITA. Compte tenu toutefois de la recrudescence des actes de banditisme et de la détérioration de la situation en matière d'ordre public dans tout l'Angola, il est essentiel que la campagne de désarmement soit mise en route sans tarder.
25. La situation dans le domaine des droits de l'homme demeure également préoccupante. Il ressort des informations reçues des équipes d'observateurs de police civile d'UNAVEM III et des experts des droits de l'homme des

Nations Unies qui sont actuellement déployés dans les six régions que les assassinats, les enlèvements, les actes de pillage et d'extorsion, les restrictions imposées à la liberté de mouvement et autres actes criminels se poursuivent avec la même intensité dans de nombreuses parties du pays. Ces actes sont perpétrés tant par les forces de l'UNITA que par les forces du Gouvernement, de même que par d'autres éléments armés non identifiés, qui s'attaquent généralement aux secteurs les plus vulnérables de la population civile.

26. Un séminaire national relatif aux droits de l'homme, organisé par le Gouvernement angolais avec l'appui d'UNAVEM III, a eu lieu à Luanda les 17 et 18 janvier 1996. Les participants ont examiné la situation existant dans ce domaine et formulé une stratégie pour promouvoir les libertés fondamentales et la primauté du droit. Une de leurs principales conclusions était que le respect des droits de l'homme est à la fois une condition préalable et une garantie d'une paix durable en Angola. Il a aussi été largement reconnu que le pays a besoin d'une assistance spéciale, notamment sur le plan financier, pour l'éducation en matière de droits de l'homme et le renforcement du système judiciaire.

V. ASPECTS HUMANITAIRES

27. Depuis le début de décembre 1995, les conditions de sécurité dans lesquelles se déroulent les activités d'assistance humanitaire se sont détériorées dans de nombreuses parties du pays, en particulier celles contrôlées par l'UNITA. Dans certaines provinces, plusieurs vols devant acheminer des secours ont dû être annulés en raison de restrictions imposées par l'UNITA; des convois par la route ont dû être annulés dans certaines régions, UNAVEM III n'ayant pu obtenir de garanties au sujet de leur sécurité. D'autres incidents se sont également produits : confiscation de secours, de véhicules et de radios, et harcèlement d'agents d'organismes d'aide humanitaire, dont quelques-uns ont été temporairement détenus. Par suite de ces incidents, une ONG internationale a suspendu ses activités dans les zones contrôlées par l'UNITA. Plusieurs ONG qui s'étaient précédemment déclarées disposées à étendre leurs activités humanitaires aux zones contrôlées par l'UNITA hésitent de plus en plus à le faire. Conscient de cette situation, l'UNITA a publié le 1er janvier 1996 une déclaration dans laquelle elle promettait de faciliter la tâche des organisations humanitaires, de respecter l'intégrité de leur personnel et de protéger leurs biens. J'espère que cette promesse sera tenue.

28. Les activités d'assistance humanitaire se sont néanmoins poursuivies partout où cela était possible. Des vivres, des semences et des fournitures médicales ont été livrées, la situation nutritionnelle a fait l'objet d'évaluations et du matériel médical a été réparé. Les efforts visant à promouvoir la réconciliation entre le Gouvernement et l'UNITA ont bénéficié des dispositions prises pour assurer leur participation conjointe à des projets humanitaires. Des activités spéciales de formation ont été organisées tout particulièrement à l'intention du personnel sanitaire de l'UNITA affecté à plusieurs zones de cantonnement dans le centre du pays. Des missions conjointes composées de représentants d'UNAVEM III, du Groupe des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, de l'UNITA et de l'Organisation internationale pour les migrations se sont rendues dans des centres de soldats

invalides de l'UNITA afin de préparer la démobilisation future de ce groupe vulnérable.

29. Treize ponts Bailey donnés par le Gouvernement des États-Unis sont arrivés en Angola. Ils seront mis en place par les membres du génie militaire d'UNAVEM III pour faciliter les opérations de la Force de maintien de la paix et la libre circulation des personnes et des marchandises.

30. Vu les difficultés auxquelles le processus de paix s'est heurté en 1995, l'application du programme d'assistance humanitaire a progressé à un rythme plus lent que prévu. Le cantonnement et la démobilisation des troupes ayant pris du retard, très peu de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont pu revenir et reprendre des activités productives dans leur région d'origine ou de choix. En conséquence, une assistance humanitaire importante sera nécessaire en 1996 pour le processus de démobilisation, les activités de déminage et la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

VI. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

31. Au cours des six mois écoulés, l'économie angolaise s'est encore détériorée, ce qui a entraîné un déficit budgétaire d'un montant de 600 millions de dollars. Le financement du déficit a alimenté l'inflation, qui a atteint 2 000 % pour 1995. La situation résulte en partie des problèmes complexes que le Gouvernement a hérités du conflit, mais elle tient aussi aux difficultés que suscite la mise en oeuvre de mesures de stabilisation efficaces et des réformes nécessaires.

32. En décembre 1995, une mission du Fonds monétaire international (FMI) s'est rendue en Angola afin d'évaluer l'évolution du programme de surveillance des taux de change par le personnel du Fonds négocié avec le Gouvernement en août 1995. Elle est parvenue à la conclusion que la plupart des dispositions du programme n'avaient pas été appliquées, ce qui a conduit à sa suspension. Outre que le pays ne dispose pas des moyens nécessaires pour exécuter nombre de politiques économiques et financières et en assurer le suivi, le FMI a constaté avec préoccupation qu'il n'y avait pas de consensus politique en faveur d'une stabilisation macro-économique. Dès qu'un consensus adéquat se dégagera et que les moyens de mise en oeuvre auront été renforcés, le FMI sera prêt à reprendre les négociations en vue de la mise en place d'un nouveau programme. Il est prévu que le Gouvernement et le Fonds se contentent dans un premier temps de mettre en train quelques mesures et réformes institutionnelles visant la stabilisation. Dans l'entretemps, le Directeur de la Division de l'Afrique australe de la Banque mondiale s'est rendu en Angola afin de poursuivre les discussions en cours sur le programme de réforme économique et la possibilité que la Banque apporte une assistance en vue du relèvement de l'Angola.

33. Le 30 novembre 1995, une réunion organisée avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est tenue à Luanda afin d'examiner et d'approuver le rapport d'évaluation du projet de systèmes financiers nationaux au titre duquel doit être apportée une assistance technique dans les domaines de la supervision bancaire et des opérations monétaires, du budget de l'État et de l'administration fiscale et douanière. Les pays donateurs - Suède et France -, de même que le FMI, ont réaffirmé qu'ils étaient

disposés à apporter un appui à ce titre et à préparer une troisième phase du projet en mai 1996. Le Gouvernement a en outre demandé au PNUD, agissant en coopération avec ses partenaires de développement, de revoir les projets relatifs à la capacité institutionnelle de gestion économique.

34. Comme suite à la table ronde tenue à Bruxelles les 25 et 26 septembre 1995, le Gouvernement, assisté par le PNUD, a invité les représentants de la communauté des donateurs à une réunion d'information à l'occasion de laquelle il a présenté la structure qu'il se proposait de donner au programme national de coordination et de mise en oeuvre. Pour ce qui a trait au lancement du programme de rééquipement local qui doit être lancé au début de 1996, plusieurs donateurs ont réaffirmé leur intention d'envoyer des missions d'évaluation en Angola dans un avenir proche. Il va de soi, cela étant, que s'ils s'intéressent aux possibilités d'investissement en Angola, les milieux d'affaires internationaux n'agiront que lorsqu'il leur aura été concrètement démontré que le processus de paix a fait des progrès marquants et que les réformes économiques nécessaires sont en cours.

VII. ASPECTS FINANCIERS

35. Par sa résolution 50/209 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale m'a autorisé, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat d'UNAVEM III, à engager des dépenses à concurrence d'un montant mensuel de 28 229 100 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période du 9 février au 30 juin 1996. Au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat d'UNAVEM III, comme il est recommandé au paragraphe 41 ci-après qu'il le fasse, je demanderais à l'Assemblée générale lors de la reprise de sa cinquantième session de dégager les ressources supplémentaires voulues pour la période suivant le 30 juin 1996.

36. Au 22 janvier 1996, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de l'UNAVEM du début de la Mission au 31 décembre 1995 s'élevait à 26,4 millions de dollars. Le crédit d'un montant de 36,7 millions de dollars que l'Assemblée générale a récemment ouvert pour la période du 1er janvier au 8 février 1996 n'a pas été pris en compte dans ce calcul. Au 22 janvier, de même, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 680 300 000 dollars.

VIII. OBSERVATIONS

37. Comme on l'a rapporté plus haut, le processus de paix en Angola se déroule à un rythme regrettablement lent. Depuis août 1995, impasses et brèves périodes de coopération entre le Gouvernement et l'UNITA ont alterné, et la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka continue d'accuser un retard des plus fâcheux. L'ONU n'a épargné aucun effort pour créer un climat porteur à cet égard. Une suspicion invétérée et l'absence de la volonté politique voulue pour prendre les mesures décisives qui s'imposent ont empêché les parties d'honorer leurs engagements.

38. Le Gouvernement et l'UNITA sont récemment convenus d'un nouveau calendrier propre à faire progresser le processus de paix. C'est là un élément nouveau dont il y a lieu de se féliciter, mais que devront suivre des initiatives

majeures si l'on veut que l'impatience et le scepticisme croissants que le processus de paix suscite dans la communauté internationale se dissipent. Le moment est venu de tenir les promesses qui ont été faites. Les parties feront grand tort au peuple angolais, à l'avenir de leur pays et à leur propre crédibilité si elles continuent de manquer à leurs engagements. Il faudra qu'elles se tiennent strictement aux assurances données en ce qui concerne l'application du nouveau calendrier.

39. Les mesures que le Gouvernement angolais a prises ces dernières semaines sont encourageantes. J'engage vivement l'UNITA à y réserver un accueil favorable, en veillant tout d'abord à ce que le repli à grande échelle de ses troupes sur les zones de cantonnement se fasse de manière entièrement vérifiable. Il serait inexcusable, par ailleurs, que la libération de tous les prisonniers tarde encore ou que l'ONU doive attendre plus longtemps les éléments d'information qui doivent lui être communiqués en application du Protocole de Lusaka.

40. Il faudra que le Gouvernement et l'UNITA prennent des mesures énergiques pour rendre le processus de paix irréversible. Les entretiens menés au sujet des questions militaires doivent être conclus d'urgence, moyennant des accords équitables et réalistes sur l'intégration des troupes de l'UNITA aux Forças Armadas Angolanas (FAA) et la démobilisation progressive de ses autres forces. Le regroupement des hommes de l'UNITA devra s'accompagner d'un retrait accéléré des FAA en direction des zones de cantonnement les plus proches ainsi que de l'achèvement du casernement de la Police d'intervention rapide. Le déminage conjoint et l'ouverture des routes de même que la liberté de circuler dans tout le pays constituent des conditions indispensables à la réconciliation nationale. Je demande instamment aussi au Président dos Santos et à M. Savimbi de se rencontrer dès que possible en vue de renforcer la confiance mutuelle et de régler les questions en suspens.

41. Le succès du processus de paix est entre les mains des parties angolaises. Je suis convaincu que la communauté internationale continuera de donner favorablement suite à toutes leurs initiatives constructives. L'échec des tentatives qui ont été faites dans le passé pour rendre la paix à l'Angola montre à quel point l'engagement actif et les encouragements de la communauté internationale importent. Tel est l'esprit dans lequel je recommande que le mandat d'UNAVEM III soit prorogé d'une nouvelle période de six mois allant jusqu'au 8 août 1996. Je continuerai de soumettre des rapports détaillés au Conseil de sécurité tous les deux mois et de tenir le Conseil pleinement au fait de l'évolution de la situation, s'agissant en particulier de nouveaux manquements éventuels de l'une ou de l'autre des parties à ses engagements.

42. Bien que la situation sur le plan humanitaire se soit quelque peu améliorée en 1995, une assistance d'urgence massive demeure nécessaire à de vastes groupes de population. Avec la consolidation de la paix, une assistance accrue et le maintien d'une coordination étroite devront être assurés en vue du retour et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, du cantonnement, de la démobilisation et de la réinsertion des militaires dans le civil, ainsi que des activités de déminage. En février, le Département des affaires humanitaires publiera une version révisée de l'appel interinstitutions en vertu de laquelle

l'actuel programme humanitaire est prolongé jusqu'à la fin 1996. Je veux espérer que la communauté des donateurs se montrera généreuse.

43. Je tiens enfin à rendre hommage à mon Représentant spécial, ainsi qu'au personnel d'UNAVEM III et à celui des programmes et organismes des Nations Unies et des ONG, pour l'oeuvre louable qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles. Je tiens de même à remercier les trois États observateurs, leurs représentants en Angola, et tous les autres États Membres pour le soutien indéfectible qu'ils apportent au processus de paix en Angola.

Annexe

UNAVEM III — Personnel militaire et membres de la police civile
 (au 25 janvier 1996)

Pays	Observateurs militaires	Membres de la police civile	Officiers d'état-major	Troupes	Total
Algérie	8	—	—	—	8
Argentine	—	—	—	—	—
Bangladesh	10	21	21	200	252
Brésil	23 ^a	17	38	1 033	1 111
Bulgarie	9	15	—	—	24
Congo	8	—	—	—	8
Égypte	10	15	—	—	25
Fédération de Russie	8	—	—	159	167
Fidji	—	10	—	—	10
France	8	—	12	—	20
Guinée-Bissau	20	1	—	—	21
Hongrie	10	3	—	—	13
Inde	19	13	49	1 014	1 095
Italie	—	—	4	—	4
Jordanie	20	21	—	—	41
Kenya	10	—	—	—	10
Malaisie	20	6	—	—	26
Mali	10	15	—	—	25
Namibie	—	—	—	199	199
Nigéria	20	8	—	—	28
Norvège	5	—	—	—	5
Nouvelle-Zélande	5	—	8	—	13
Pakistan	5	—	6	—	11
Pays-Bas	15	8	8	—	31
Pologne	7	—	—	—	7
Portugal	8	11	20	210	249
République de Corée	—	—	—	198	198
République-Unie de Tanzanie	—	3	—	—	3
Roumanie	—	—	26	859	885
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	2	—	2
Sénégal	10	—	—	—	10
Slovaquie	5	—	—	—	5
Suède	21	9	—	—	30
Ukraine	5	—	—	—	5
Uruguay	10	12	38	800	860
Zambie	10	15	12	295	332
Zimbabwe	23	22	35	796	876
Total	342	225	279	5 763	6 609

^a Y compris trois membres du personnel médical.

